

DOUX PRINTEMPS!

out d'abord merci à M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et à son personnel pour l'excellent travail accompli durant la saison hivernale, et plus spécialement lors du gel des conduites d'eau. Des conditions difficiles qui exigeaient de tout un chacun efficacité et efficience. Vous avez été nombreux à nous faire savoir votre satisfaction à leur égard!

DE BONNES NOUVELLES!

Nous avons le plaisir de vous informer que d'importantes subventions ont été obtenues pour réaliser le projet du parc multifonctionnel Michel-Beaudoin. Des modules pour planches à roulettes, patins à roues alignées et équipements pour d'autres sportives seront installés sur la dalle de béton durant l'été et les bandes de la patinoire pour la prochaine saison hivernale. Un montant de 24 333 \$ de la Politique nationale de la ruralité et 5 000 \$ obtenu du Comité Multi-Ressources. Le Carrefour Jeunesse Desjardins a obtenu des subventions totalisant plus de 56 000 \$ pour ce projet. Au total, plus de 85 000 \$ seront investis pour le projet, ce qui s'ajoute au montant de 68 000 \$ investi par la Ville en 2014 pour la réalisation de la dalle de béton.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA GARE

La Ville de Rivière-Rouge a fait l'installation de caméras de surveillance sur son territoire. Cette démarche était essentielle afin de contrer le vandalisme et minimiser les coûts de surveillance et ainsi permettre l'amélioration de la sécurité et surtout la quiétude de la population. Ces nouvelles caméras sont maintenant en fonction aux endroits suivants : Parc de la Gare au centre-ville du secteur L'Annonciation et dans le secteur Sainte-Véronique à la salle de la plage

(Village-relais) ainsi qu'au camping municipal. Suite à ces installations de caméras, nous sommes plus qu'heureux de constater que les motoneigistes sont revenus se stationner à la gare créant ainsi un bel achalandage! Soyez assurés que la Ville de Rivière-Rouge continue de prendre tous les moyens nécessaires, et à sa portée, afin de vous protéger et

d'améliorer votre qualité de vie!

PRÉSENCE DE « CADETS-POLICIERS » SUR LE TERRITOIRE

La Ville de Rivière-Rouge est heureuse de vous annoncer qu'elle a adhéré au Programme de Cadets de la Sûreté du Québec. Ce programme permet à des étudiants de s'impliquer dans les communautés desservies par la Sûreté du Québec. Ainsi deux cadets, du 1er juin au 15 août, partageront leur temps entre Rivière-Rouge et Mont-Laurier en étant sur le terrain pour exercer prévention, surveillance, échange et sécurité de tous.

RÉSIDENCE POUR LES AÎNÉS

Dans le cadre de notre « Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) », la Ville de Rivière-Rouge, de concert avec les Résidences Côme-Cartier unissent leurs efforts pour construire des logements adaptés aux aînés. Espérant que lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons eu de bonnes nouvelles de notre gouvernement dans le cadre de ce grand projet.

UNE BELLE VICTOIRE POUR RIVIÈRE-ROUGE!

Pour faire suite à nos demandes auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), une rencontre a eu lieu avec le ministre Robert Poëti le 16 février 2015 via la « vision-conférence ». Suite à la demande du ministre, la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (MRCAL) a adopté une résolution unanime, lors du conseil des maires du



餐 festival

DES HAUTES LAURENTIDES

Soleil d'Espagne

en supplémentaire

PAGE 12

classique

pour vous informer sur la réglementation en vigueur



Consultez notre vaste programmation



Conseil municipal

suite de la page 1

24 février 2015, pour appuyer la demande de la Ville de Rivière-Rouge à l'effet que le tracé des quatre voies entre Rivière-Rouge et Labelle suive la route actuelle et non la ligne électrique. Une demande a également été faite au ministre pour que l'on soit inscrit au Programme Québec Infrastructure (PQI) pour 2017. Cette inscription aura comme impact majeur tout le volet des budgets alloués en cette matière. Il faut se rappeler qu'aucun gouvernement antérieur n'avait inscrit ces travaux dans le PQI!

NOS BÉNÉVOLES ET ACTIVITÉS ESTIVALES

Le conseil municipal, moi-même et tous les citoyens de Rivière-Rouge, tenons à vous exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour votre dévouement envers notre communauté. Je sais que je le répète année après année, mais sachez que vous jouez un rôle clé au sein de la Ville de Rivière-Rouge, vous en êtes les piliers! En feuilletant ce bulletin, vous trouverez un agenda complet des activités estivales 2015. Des activités pour tous les goûts et tous les budgets. Notre Fête nationale aura lieu le 23 juin de 16 h à minuit au parc Liguori-Gervais, c'est une belle invitation! La 8º édition du Festival de la Rouge aura lieu du 24 juillet au 1^{er} août et le Festival classique des Hautes-Laurentides du 27 juin au 29 août, soyez nombreux à y assister! Merci à tous ces gens qui, par leur dynamisme et leur temps, contribuent à nous offrir des activités et divertissements plus qu'alléchants. Consultez ce bulletin pour plus d'informations et surveillez les journaux!

RIVIÈRE-ROUGE VERSE PLUS DE 100 000 \$ EN SUBVENTIONS

Encore cette année, la Ville de Rivière-Rouge a remis plus de 100 000 \$ en subventions et services à des organismes, groupes et associations de son territoire. La demande est toujours aussi grande, mais il nous faut faire des choix. Les récipiendaires bénéficieront de prêts de locaux, de matériel et d'une aide technique pour la réalisation de leurs activités. Pour le conseil municipal, supporter les bénévoles impliqués au sein de ces associations, clubs sociaux, conseils d'administration, comités ou organismes communautaires, est plus qu'important. Les citoyens et le conseil municipal de Rivière-Rouge reconnaissent à sa juste mesure l'implication et le dévouement de tous ces gens de notre collectivité. Merci à vous!

MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Dimanche 11 octobre prochain sera la 4º édition du Marathon. Plein Air Haute-Rouge vous invite à vous inscrire et à participer en grand nombre! Plus de détails en page 12 de ce bulletin, ou visitez le www.marathondelarouge.ca ou faites le 819 275-2577.

Les membres du conseil municipal, le personnel de la Ville et moi-même vous souhaitons un été à la hauteur de vos attentes, profitez de nos espaces et de notre région haute en couleur! Soyez prudents sur nos plans d'eau!

Belle saison estivale! Déborah Bélanger, mairesse



CALENDRIER DES SÉANCES 2015 SÉANCES ORDNAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE

JUIN Le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h 30

JUILLET Le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30

A0ÛT Le lundi 3 août 2015 à 19 h 30

SEPTEMBRE Le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30

OCTOBRE Le lundi 5 octobre 2015 à 19 h 30

NOVEMBRE Le lundi 2 novembre 2015* **DÉCEMBRE** Le lundi 7 décembre 2015*

*Séances tenues immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le lundi 2 novembre 2015 à 19 h 30 Le lundi 7 décembre 2015 à 19 h 30





PROGRAMME DE SUBVENTION

Le programme vise à favoriser la construction résidentielle neuve et à densifier habitation et population dans des secteurs ciblés, pour entre autres, rentabiliser les infrastructures tout en accordant une subvention pour compenser l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction d'une résidence principale.



Ce programme veut notamment créer un environnement propice à l'établissement de nouvelles familles et favoriser la diversification de l'offre résidentielle sur le territoire de la Ville. La subvention sera basée sur l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction de la résidence principale et sera calculée sur un maximum de trois ans :

année : 100 % de cette augmentation, et ce, au prorata du nombre de mois que la résidence est habitable ou habitée suite à l'inspection par le Service d'urbanisme et d'environnement.

2º année : 100 º 3º année : 50 %

Cette subvention sera remise annuellement suite au paiement complet des taxes. Pour plus d'information, contactez Mme Nicole Bouffard, trésorière, au 819 275-2929 poste 237 ou Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, au 819 275-2929 poste 422.

« UNE VIE, UN ARBRE » INSTALLATION D'UN COEUR ROUGE AU NOM DE VOTRE ENFANT!

Vous avez un enfant et vous résidez à Rivière-Rouge, il est possible de faire graver le prénom de votre enfant ainsi que sa date de naissance sur un petit cœur rouge qui sera installé dans l'un des arbres longeant Pour information : le centre-ville ou le noyau villageois. carine.lachapelle@riviere-rouge.ca ou 819 275-3202 poste 422

Deuxième échéance de taxes

Le deuxième versement de vos taxes municipales est échu le 1er mai 2015. Afin d'éviter des intérêts et pénalités, si ce n'est déjà fait, acquittez-le le plus tôt possible. Si vous payez par chèque, n'oubliez pas d'inscrire sur celui-ci votre numéro de matricule.

Si vous rencontrez des problèmes et désirez prendre entente, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au 819 275-2929 poste 237.

altraitance aux ainés

Vous êtes victime ou témoin

de situations d'abus, maltraitance ou fraude faites aux ainés? Des ressources existent et la loi vous oblige à dénoncer de telles situations qui peuvent mettre en danger un ainé. Composez le 819 275-2118 poste 3253

ou par courriel à l'adresse: abusal@hotmail.com

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

La Ville de Rivière-Rouge veut éditer, en 2016, une 5º édition de son calendrier municipal. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui faire parvenir

Pour participer, les règles sont simples. La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Nous avons besoin d'une courte description de la photo (lieu, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui selon vous est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc...

Pour inscription et information : Service des loisirs et de la culture 819 275-2929 poste 221 ou par Internet au loisirs@riviere-rouge.ca La date limite pour recevoir vos photos est le 30 septembre 2015

Les photos finalistes seront exposées à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du 20 au 24 octobre 2015.

LA PROCHAINE ÉDITION DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL SERA DANS LE PUBLISAC DU 26 AOÛT 2015

CALENDRIER MUNICIPAL 2016 **CONCOURS DE PHOTOS**

Club Quad Iroquois

Notez que la loi sur les véhicules hors route a été modifiée en décembre dernier et plusieurs changements ont été apportés.

Pour de l'information sur la loi sur les véhicules hors route, visitez le www2.publicationsduquebec.gouv.gc.ca

Les agents du Club Quad Iroquois sillonnent régulièrement les sentiers, été comme hiver, afin d'y assurer la pratique sécuritaire de l'activité quad, que ce soit en motoquad ou en autoquad. Ne soyez donc pas surpris d'être interceptés pour une vérification.



DATES VENTES-DÉBARRAS (VENTE DE GARAGE) 2015

Les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge sont permises aux dates suivantes: du 15 au 18 mai 2015 du 22 au 27 juillet 2015 du 4 au 7 septembre 2015

> Aucun permis ou certificat nécessaire



SERVICE d'urbanisme et d'environnement

AMÉNAGER, PROTÉGER, SERVIR!

Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable de l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville conformément au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle et a pour mission de planifier, gérer et contrôler le développement harmonieux du territoire dans un objectif de protection de l'environnement et de développement durable. Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

Le Service est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements. Ainsi, nous travaillons au respect des autres et de ce qui nous entoure!

Situé au 259, rue L'Annonciation Sud, nous sommes ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour un service au bureau, le samedi, RELATIF au traitement des permis et certificats, prenez rendez-vous 72 heures à l'avance!

Présent dans le secteur Sainte-véronique, le mardi, de mai à septembre

Pour un meilleur service, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous! 819 275-3202 urbanisme@rivière-rouge.ca

RÈGLEMENT NUMÉRO 231 concernant le remplacement des puisards EN MILIEU RIVERAIN

Tout propriétaire d'un immeuble situé à moins de cent cinquante (150) mètres d'un lac, cours d'eau ou milieu humide et desservi actuellement par un puisard, devra, d'ici le 16 mai 2018, avoir remplacé celui-ci par une installation septique conforme. *Prévoyez la prise de votre permis et la réalisation des travaux pour l'année 2017 et consultez-nous!*

VISITE TERRAIN

Les membres de l'équipe du Service d'urbanisme et d'environnement se doivent d'inspecter toute propriété mobilière et immobilière de la Ville de Rivière-Rouge pour s'assurer du respect de la réglementation. Les visites terrains se font entre 7 h et 19 h, et ce, sans rendez-vous. Aussi, veuillez noter qu'en raison de certaines particularités et expertises, il se peut que plus d'un membre de l'équipe visite votre propriété en relation avec un sujet précis. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser entrer l'officier de la Ville et lui permettre de constater si les règlements sont respectés.

Commet une infraction (\$\$) quiconque, qui va à l'encontre des règlements d'urbanisme de la Ville et qui refuse de laisser un membre de l'équipe du Service d'urbanisme et d'environnement visiter et examiner sa propriété.

À titre informatif, nous tenons à préciser que la plupart du temps, le personnel se promène avec des véhicules identifiés au nom de la Ville et est vêtu d'un dossard beige et noir identifié au nom du Service d'urbanisme et d'environnement.

VOUS AVEZ UN PROJET?

Pour toutes informations relatives :

À la construction

(résidentielle ou autres, agrandissement, garage, ouverture d'un nouveau commerce ou affichage, insalubrité) M. Jean Séguin ainsi que M. Alexandre Major / poste 423

À l'environnement

(abattage d'arbres, remblai, rive, installation septique ou captage d'eau, cyanobactéries)

M. Jean-Charles Clément / poste 425

À des informations sur la réglementation en générale

(piscine, clôture, remise ou autres) / poste 322

À la responsable du service rattaché au traitement des permis et certificats

(constat d'infraction, lotissement (création ou subdivision), projet de développement, attestations municipales) demandes avec la CPTAO

Mme Karine Alarie / poste 424

À la direction du service

(dérogation mineure, modification règlementaire, CCUE, évènement et projets spéciaux, une insatisfaction du service, projet de développement

Mme Carine Lachapelle / poste 422

À la fiche de propriété, aux documents à produire pour une demande de permis ou certificats ainsi que pour les permis de brulage

Mme Chantal Brosseau / poste 421

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires, abris de type « Tempo », petits et grands, sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1er octobre au 1er mai inclusivement. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.







Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, modifier une enseigne existante ou installer une nouvelle enseigne! Une demande de PIIA est obligatoire avant la demande de certificat, et ce, que vous soyez en zone commerciale ou résidentielle pour certaines parties du territoire (centre-ville et noyau villageois).

Remplacement ou réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale / Subvention enseigne

Ce programme vise à améliorer la qualité esthétique et l'environnement visuel des enseignes et à aider les commerçants à se conformer, dans les délais impartis, aux nouvelles normes

instaurées en 2011 en matière d'enseigne. Un remboursement d'un maximum de 500 \$ est possible pour le remplacement ou la réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale réalisée à partir de matières naturelles comme le bois, ou de matières recyclées, réutilisées et/ou économisant l'énergie. Le tout devra être conforme au règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales ainsi qu'aux règlements d'urbanisme.

Cette subvention n'est pas applicable pour le remplacement d'une enseigne conforme suite au changement du nom d'un commerce ou du propriétaire.

N'est pas admissible l'installation effectuée par le commerçant lui-même.

Délai pour la conformité des enseignes sur le territoire de la Ville / Novembre 2016

N'oubliez pas que vous aviez cinq (5) ans lors de la refonte des règlements d'urbanisme à la fin 2011 pour rendre conforme votre affichage. Vous avez jusqu'en novembre 2016 pour vous y conformer. Il est important pour nous de vous le rappeler, et pour vous, de commencer à penser à comment y arriver!

Aucun droit acquis en affichage.

Ouverture d'un nouveau commerce

Vous prévoyez ouvrir un nouveau commerce ou faire un changement d'usage? *Un certificat d'autorisation est nécessaire.*



Tout bâtiment doit être revêtu d'un revêtement extérieur autorisé et chaque bâtiment et propriété doivent être entretenus. Il revient à chaque propriétaire de s'assurer de maintenir en bon état sa propriété.

EXEMPLES DE TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MAIS POUR LESQUELS VOUS DEVEZ RESPECTER CERTAINES NORMES

En relation avec une résidence :

- le remplacement ou la réparation du revêtement des murs intérieurs ou de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure, qu'il n'y ait pas de modification de la structure et des matériaux d'isolation sauf si un plan d'implantation et d'intégration architecturale est applicable aux travaux projetés;
- les travaux de peinture, sauf si un plan d'implantation et d'intégration architecturale s'applique au changement de couleur projeté;
- les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit;
- les travaux de consolidation ou d'installation d'une cheminée, d'un poêle ou d'un foyer préfabriqué;
- le remplacement d'une vitre, d'une porte, d'une baie vitrée ou d'une fenêtre si elledemeure de la même dimension que celle existante;
- la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;
- le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher;

- l'installation d'un quai;
- l'érection d'une CLÔTURE ou d'une haie:
- la construction d'un abri à bois ou d'une serre résidentielle;
- pour la construction d'une remise d'un maximum de 7.43 mètres carrés et d'un maximum de 3.66 mètres de haut (autorisé seulement si le règlement modificateur 2015 est en vigueur);
- pour la construction, la modification et la rénovation d'un balcon ou d'une galerie;
- pour l'abattage d'arbres hors de la rive (autorisé seulement si le règlement modificateur 2015 est en vigueur).

Le tout conformément au respect des normes inscrites aux règlements. N'oubliez pas de suivre les normes applicables! Tous nos règlements et formulaires sont disponibles sur notre site Internet au www.riviere-rouge.ca



Dérogation mineure et modification RÈGLEMENTAIRE 2015

Nous venons de procéder à une modification règlementaire. Certains éléments ont changé. Renseignez-vous auprès de votre service ou via Internet.

Toute demande de dérogation mineure ou de modification règlementaire doit être déposée à l'attention de la directrice au Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, par écrit, via courriel à carine.lachapelle@riviere-rouge.ca ou papier en respectant les énoncés édictés dans le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Ces demandes sont analysées au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE). Vous devez transmettre votre demande en fonction du calendrier 2015 de ce comité.

DÉPÔT DES DOCUMENTS (date limite de réception)	RÉUNION Du ccue	RÉUNION Du Conseil
20 AVRIL	6 MAI	1 ^{ER} JUIN
18 MAI	3 JUIN	6 JUILLET
22 JUIN	8 JUILLET	3 AOÛT
20 JUILLET	5 AOÛT	8 SEPTEMBRE
17 AOÛT	2 SEPTEMBRE	5 OCTOBRE
21 SEPTEMBRE	7 OCTOBRE	2 NOVEMBRE
19 OCTOBRE	4 NOVEMBRE	7 DÉCEMBRE

Nous vous rappelons:

- qu'il est obligatoire de laisser pousser LE GAZON, LES ARBRES ET LES ARBUSTES sur la rive de 10 À 15 MÈTRES de profondeur aux abords des lacs et cours d'eau, et ce, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que les propriétaires riverains doivent procéder à la revégétalisation de cette rive;
- la rive doit être végétalisée, à défaut vous devez la reboiser avec des arbres et la arbustes (certificat d'autorisation gratuit);
- qu'une seule fenêtre verte d'un maximum de 5 mètres de largeur est permise donnant accès au plan d'eau (certificat d'autorisation gratuit);
- qu'aucun remblai ou déblai n'est autorisé;
- qu'aucun rond de feu ne doit se localiser dans la rive.

PROTECTION DE LA RIVE ET DES COURS D'EAU

Revégétalisation de la rive – 10 ou 15 mètres de profondeur

Saviez-vous que la rive s'applique à tout lac, cours d'eau ou milieu humide, mais également à ceux qui s'écoulent à l'occasion (fonte printanière, forte pluie, etc.) et que,

sauf quelques exceptions, aucun ouvrage ou construction, avec ou sans fondation, n'est autorisé à l'intérieur de cette rive de 10 ou 15 mètres selon le cas.

Avant d'envisager tous travaux en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, informez-vous sur la réglementation applicable auprès du Service d'urbanisme et d'environnement.

SUBVENTION REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE

Dans le cadre de l'émission d'un permis ou certificat pour la revégétalisation complète de la rive (10 m ou 15 m) conformément à la réglementation en vigueur. Le propriétaire sera admissible à recevoir un certificat lui permettant de se procurer 5 arbustes gratuits dans la pépinière choisie par la Ville.

Cette subvention n'est valide qu'une seule fois par fiche de propriété. N'est pas admissible une propriété actuellement en procédures judiciaires avec la Ville.

QUELOUES NORMES À SAVOIR

Un conteneur (bâtiment de métal de forme rectangulaire à toit plat), peut être utilisé à titre de bâtiment accessoire à un usage résidentiel, commercial ou industriel. Pour un usage résidentiel et commercial, le conteneur doit être recouvert, sur les quatre (4) côtés, d'un matériau de finition supplémentaire ainsi que de l'ajout d'une toiture d'au minimum un (1) versant. Les matériaux utilisés doivent s'agencer avec le bâtiment principal et être conformes à toutes les autres dispositions règlementaires. Lorsqu'un conteneur est utilisé à titre de bâtiment accessoire, il est alors assimilé à une remise ou un garage selon l'utilisation qui en est faite et les dispositions relatives aux bâtiments accessoires y sont applicables (permis nécessaire). Ledit conteneur ne pourra être attenant à un bâtiment principal.

(Certains éléments sont autorisés seulement si le règlement modificateur 2015 est en vigueur)

Nous désirons vous rappeler l'importance de la surveillance, la vigilance et le contrôle de l'accès à votre piscine! Toute piscine (récente, vieille ou future) de plus de 0.6 mètre (24 pouces) de profondeur doit être entourée d'une clôture d'un minimum de 1.2 mètre (48 pouces) de hauteur. On entend par piscine « Tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, piscine creusée ou semi-creusée, hors terre et gonflable, destinée à la baignade et ayant une profondeur de 60 centimètres et plus ». Une enceinte est nécessaire pour protéger l'accès à la piscine si la piscine a moins de 1.2 mètre de haut pour une piscine hors terre et moins de 1.4 mètre de haut pour une piscine gonflable :

toute piscine doit être munie d'un système de sécurité avec verrouillage et de fermeture automatique;

une haie ou des arbustes ne sont pas conformes aux normes exigées; aucun élément ne doit permettre d'être escaladé;

tous les accessoires doivent être localisés à un minimum d'un (1) mètre de la paroi et de l'enceinte:

🛸 tout doit être entretenu et en bon état.

Un certificat d'autorisation est nécessaire pour construire, installer et remplacer une piscine ou un spa ainsi que les éléments donnant accès à ceux-ci. Des normes règlementaires existent dans le Règlement numéro 182 relatif au zonage de votre Ville. Pour de plus amples informations sur la réglementation applicable, consultez les sites : www.riviere-rouge.ca ou www.baignadeparfaite.com

Aucun droit acquis en matière de sécurité.

INSTALLATIONS SEPTIQUES

N'oubliez pas de faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique à la Ville. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. Des avis sont annuellement envoyés à cet effet.

SUBVENTION INSTALLATION SEPTIQUE

DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE PRÉSERVER LA VIE !

Une aide financière de 500 \$ est offerte à tout propriétaire qui procédera au remplacement de son puisard ou de son ancien système sanitaire par une installation septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées en vigueur et le tout en conformité au Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme.

ANIMAUX – CHENIL – CHEVAUX – POULES – ETC.

Avant d'ouvrir un chenil ou d'acquérir des chevaux, des poules ou autres animaux communément associés à la ferme, vérifiez auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement si cela vous est permis. Des normes s'appliquent pour la garde d'animaux qui n'est pas nécessairement permise sur tout le territoire. Afin d'éviter tout malentendu ou déception, consultez-nous!

Fleur d'eau visible (algues bleu-vert)? Si vous constatez la présence d'une fleur d'eau (cyanobactéries), communiquez au 819 275-3202



SERVICE DES TRAV

Michel Robidoux

Directeur - Service des travaux publics

819 275-2929 poste 222 michel.robidoux@riviere-rouge.ca

URGENCE - secteur L'Annonciation Tél: 819 278-5200 **URGENCE - secteur Marchand** Tél: 819 278-5211 **URGENCE – secteur Sainte-Véronique** Tél: 819 278-5435

voirie@riviere-rouge.ca

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage résidentiel est autorisée seulement les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair, et les mardis, jeudis et samedis pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair, et ce, durant la période du 1er mai au 30 septembre 2015.

Façons d'économiser l'eau potable

Les conduites d'eau résidentielles maintenues en bon état et un entretien judicieux de votre aménagement paysager permettent de réduire votre consommation d'eau potable.

LA COLLECTE DES VOLUMINEUX

	Printemps	Automne
Secteur Marchand	25 mai	14 septembre 2015
Secteur Sainte-Véronique	26 mai	15 septembre 2015
Secteur L'Annonciation	27 mai	16 septembre 2015

DU **NOUVEAU** CETTE ANNÉE!

Si vous avez manqué la collecte des volumineux, le samedi 30 mai et le samedi 19 septembre de 8 h à 15 h, apportez vos déchets volumineux aux garages municipaux du secteur L'Annonciation et du secteur Sainte-Véronique.

Les Fleurons du Québec

La Ville recevra cet été les classificateurs de Fleurons du Québec qui visiteront et évalueront les aménagements horticoles et paysagés qui sont à la vue du public.

La classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la population pour obtenir un milieu de vie plus beau, plus sain et plus agréable à vivre. Les critères d'évaluation touchent



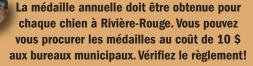
notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage.

Nous invitons l'ensemble des citovens à jardiner et fleurir leur environnement. Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la Ville!



fleurs des jardinières et dans les aménagements paysagés de la Ville sont arrosées avec de l'eau non potable. L'eau provenant des réseaux d'aqueduc de la Ville n'est pas utilisée pour l'horticulture, car elle est traitée et filtrée.

RÉGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX



604486H8 - ORDURIS

PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE (DU 15 JUIN AU 7 SEPTEMBRE 2015) LA COLLECTE DES ORDURES SE FERA CHAQUE SEMAINE TANDIS QUE LA COLLECTE DU RECYCLAGE DEMEURERA AUX DEUX SEMAINES.

Lundi: Secteur Marchand Mardi: Secteur Sainte-Véronique

Mercredi: Secteur L'Annonciation

Les collectes débutent dès 7 h le matin. Les bacs verts et noirs peuvent être mis au chemin au plus tôt à 19 h la veille et doivent être enlevés au plus tard à la même heure le lendemain

Les bacs verts et noirs doivent être accessibles au moment de la collecte.

AUCUN BAC VERT ne doit être utilisé pour les ordures. Ils doivent être utilisés UNIQUEMENT pour les matières recyclables. Pour un surplus de matières recyclables, veuillez utiliser des sacs transparents.

Il est important de réduire ses déchets!

- Recyclez: papier, carton, plastique, verre et métal dans les bacs verts.
- Réutilisez les matières.
- Compostez vos restants de table et résidus verts.
- Rapportez vos matériaux de construction à la RIDR (matelas, sommiers, appareils électroniques et informatiques).
- Rapportez vos restes de peinture, huiles et autres aux garages municipaux.
- Déposez vos piles domestiques, vos vieux cellulaires et cartouches d'encre dans l'un des bureaux municipaux de la Ville.

Ou'advient-il des matières récupérées?

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a récupéré plus de 6 000 tonnes de matières résiduelles en 2014. Voici ce qui advient de ces matières:

Le papier et le carton sont recyclés dans une proportion de 90 % : le papier récupéré sert notamment à recréer du papier journal, du papier hygiénique et des panneaux isolants pour les maisons; tandis que le carton récupéré sert à recréer des emballages de carton, du papier kraft et des matériaux de construction.

Le plastique récupéré revient sous forme de nouvelles bouteilles, de tapis, de vêtements en polyester, etc.

Le bois de construction récupéré est déchiqueté pour être utilisé comme combustible ou paillis.

Les appareils de communication, les ordinateurs et les téléviseurs sont envoyés chez des recycleurs accrédités par le programme de Recyc-Québec afin qu'un maximum de pièces soit recyclé.



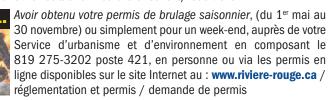
SERVICE de sécurité incendie sécurité civile

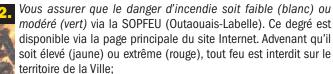
FEU DE CAMP - FEU DE JOIE

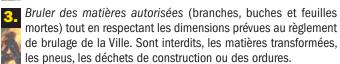
Quel plaisir nous avons en famille ou entre amis autour d'un beau feu de camp! Nous savons qu'il est tout à fait naturel dans notre région, mais cependant, ce qui est parfois synonyme de joie, peut aussi devenir un vrai cauchemar!

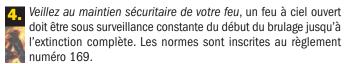
À l'intérieur des limites municipales, à l'exception des utilisateurs du Parc régional du réservoir Kiamika et des campings autorisés, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé, sans avoir préalablement obtenu un permis de la Ville, sauf s'il s'agit d'un feu de bois effectué dans un aménagement muni d'un pare-étincelle, et qu'il n'existe aucun avis d'interdiction émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la Ville elle-même.

Avant d'effectuer un feu à ciel ouvert, vous devez :









Dans les zones **RES-21, 22, 23 et 24**, secteur à proximité du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, seuls les feux effectués dans un aménagement muni d'un pare-étincelle sont permis.

IL EST TRÈS IMPORTANT que votre feu soit fait dans le respect de votre entourage, que la fumée qu'il dégage ne doit pas incommoder les résidents du voisinage.

Si vous êtes propriétaire et que vous louez parfois ou fréquemment votre propriété, assurezvous de bien informer et éduquer vos locataires sur l'importance quant au respect de ces normes et ainsi favoriser le respect des autres.

Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable de l'émission des permis de brulage. Les responsables de l'application sont le personnel du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service d'urbanisme et d'environnement.

ACTIVITES DE PLEIN AIR

Prudence lors de vos activités nautiques, respectez les mesures de sécurité et rappelez-vous que le gilet de sauvetage doit être porté pour être utile. Soyez vigilants lors de vos randonnées pédestres en forêt, portez les vêtements appropriés, informez une personne de votre entourage de votre trajet et si possible, soyez accompagné d'une autre personne. Même procédure pour vos balades en véhicule tout terrain!

Sergent Patrice Guay matricule 11342 Sûreté du Québec

100, rue Godard Mont-Laurier (Québec) J9L 3T6



Comme la saison estivale arrive à grands pas, la MRC d'Antoine-Labelle, caractérisée notamment par ses nombreux lacs et rivières, accueillera bon nombre de plaisanciers et marins d'eau douce! Afin de prévenir un incident fâcheux, voici quelques règles et conseils à observer lors de vos promenades sur l'eau.

AVOIR À BORD D'UNE EMBARCATION MOTORISÉE :

- Un gilet de sauvetage de la bonne taille pour chaque occupant de l'embarcation « approuvé par Transports Canada »;
- un extincteur de classe BC « pour les embarcations possédant un réservoir de carburant fixe »;
- une rame ou une ancre reliée à une corde de 15 mètres;
- un sifflet hydrofuge « signal sonore »;
- une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres;
- une écope manuelle;
- une lampe de poche étanche ou trois signaux pyrotechniques;
- le permis de petit bâtiment émis par Transports Canada « ou une copie lisible ».

Le responsable de l'embarcation doit avoir en sa possession sa carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

LE SAVIEZ-VOUS?

Pour une embarcation de plus de 10 HP: il est obligatoire d'avoir en sa possession le permis de petit bâtiment émis par Transports Canada. Ce numéro de permis doit être affiché à la proue, et ce, de chaque côté du bateau « ce permis représente l'immatriculation du bateau ;

qu'il faut avoir au moins 16 ans et être détenteur d'une carte de conducteur d'embarcation de plaisance pour conduire une motomarine:

pour pratiquer une activité de remorquage « ski nautique », le conducteur de l'embarcation doit être accompagné d'une vigie « personne qui surveille ». De plus, l'embarcation doit avoir le même nombre de places disponibles que le nombre de personnes remorquées;

le fait de ne pas posséder de carte de compétence pour conduire l'embarcation ou de l'avoir oubliée au chalet constitue dans les deux cas les mêmes **amendes**, **soit 250 \$ plus frais**. Source: Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada

BONNE SAISON NAUTIQUE!



VOTRE SÉCURITÉ

Le PLAN D'ÉVACUATION de votre résidence en cas d'incendie doit être fait, connu et pratiqué par tous les membres de votre famille.





Le Camp Méléon

de Rivière-Rouge

Camp de jour pour les 6 à 12 ans

Du jeudi 25 juin au mercredi 19 août 2015 (8 semaines)

Inscription?

À l'hôtel de ville au 25, rue L'Annonciation Sud Du 19 au 22 mai de 8 h 30 à 16 h 30 Au bureau municipal, secteur Sainte-Véronique au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine Du 19 au 22 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Inscription en ligne disponible du 19 au 22 mai 2015 au www.riviere-rouge.ca Combien?

Tarif pour les résidents		Tarif pour les non résidents *		
	À la semaine	8 semaines	À la semaine	8 semaines
		1er enfant: 320\$		1er enfant : 400\$
		2e enfant : 230\$		2e enfant : 300\$
		3e enfant : 140\$		3e enfant : 200\$

Le prix d'inscription comprend 39 jours d'activités et presque toutes les sorties (notez qu'elles sont toutes optionnelles), un t-shirt et toute l'énergie de notre superbe équipe d'animation!

*Vérifiez auprès de votre municipalité si vous pouvez recevoir un remboursement pour l'excédent du tarif pour les non résidents.

Modalités de paiement : Plusieurs versements possibles. La totalité du coût d'inscription devra être réglée le 19 juin 2015 à 16 h 30. Nous acceptons les paiements par chèque, par carte débit ou en argent comptant.

Encore cette année!

Programme assistant-moniteur pour les 13 à 15 ans!

Tu as entre 13 et 15 ans et tu aimerais devenir animateur de camp de jour? Inscris-toi au programme assistant-moniteur! Les participants du PAM recevront de la formation et assisteront les animateurs dans différents groupes d'âge pour appliquer leurs nouvelles connaissances. Une bonne façon de faire partie de la relève de l'équipe d'animation d'ici quelques années!

Combien?

Tarif pour les résidents	Tarif pour les non résidents *	
20 \$ / semaine	45 \$ / semaine	
Maximum de 100 \$ pour l'été	Maximum de 200 \$ pour l'été	

25 juin au 19 août 2015 Inscription à la semaine – première semaine gratuite

PISCINE municipale

Lieu: Parc Liguori-Gervais Horaire bain libre - Été 2015 Pré-ouverture: 13 et 14 juin

11 h à 16 h

Ouverture: Du samedi 20 juin au dimanche 16 août 2015 Pour tous: 12 h à 18 h

Pour adulte: 18 h et 19 h Si la température et la fréquentation

le permettent : ouverture les 22, 23, 29 et 30 août, de 12 h à 16 h Note : La piscine est occupée par les jeunes inscrits au Camp de jour du lundi au vendredi entre 13 h et 16 h



SURVEILLEZ NOS IOURNÉES SPÉCIALES!

Bibliothèque L'Annonciation/Marchand

Mardi et jeudi: 13 h à 17 h 13 h à 20 h Mercredi:

Vendredi: 10 h à 20 h Samedi: 9 h à 12 h

Atelier de photos sur « le portrait »

Pour adolescents et adultes, avec Catherine Laporte, photographe professionnelle Le samedi 23 mai 2015 de 9 h à 12 h Apportez votre appareil photo, c'est gratuit

819 275-0069

Inscription obligatoire au 819 275-0069

Clubs de lecture jeunesse – juillet et août Rat Biboche pour les 0 à 5 ans

Les aventuriers du livre pour les 6 à 12 ans Inscriptions à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand

Heure du conte Le samedi 13 juin 2015 à 10 h 30 - fête des Pères

Bibliothèque Sainte-Véronique

Mardi et vendredi: 13 h à 19 h 819 275-3759

Heure du conte

Samedi 15 août 2015 à 10 h 30

Ligue de soccer mineur les Tigres Géants de Rivière-Rouge

Pour les jeunes filles et garçons à partir de 4 ans au coût de 30 \$ et un chèque de dépôt de 40 \$ pour le prêt de chandail. On s'inscrit du 19 au 22 mai 2015 de 8 h 30 à 16 h 30 à l'hôtel de ville au 25, rue L'Annonciation Sud.

Début de saison U4, U6, U8 : Le mardi 26 mai

U8, U10, U12, U14, U16: Le mercredi 27 mai

Fin de saison et remise des chandails : Le mardi 18 août pour toutes les catégories.

L'implication des parents est essentielle pour le bon fonctionnement de la ligue.

Pour toute information,

contactez M. Daniel Rapatel au 819 275-3311

Plage municipale Michel-Jr-Lévesque

Lieu: Bord du lac Tibériade Secteur Sainte-Véronique

Horaire de surveillance - Été 2015

Pré-ouverture: 13 et 14 juin de 11 h à 17 h

Ouverture: Du samedi 20 juin

au dimanche 16 août 2015

Dimanche au jeudi: 11 h à 18 h Vendredi / samedi : 11 h à 19 h

Si la température et la fréquentation le permettent : Ouverture les 22, 23, 29 et 30 août, de 11 h à 17 h



NOTE: En cas de mauvaise température ou pour toute autre raison valable, la Ville se réserve le droit de fermer la piscine et la plage en tout temps.





Cours de conduite à Rivière-Rouge

Cours de conduite à Rivière-Rouge 819 275-7880 poste 6707

Éducation des adultes au Centre L'impact situé au 1355, rue L'Annonciation Sud - 819 275-7880 - www.facebook.com

Éducation des adultes



Le Centre L'Impact - Éducation des adultes est l'école secondaire pour les 16 ans et plus. Vous pouvez y obtenir un diplôme de 5e secondaire ou les préalables vous donnant accès à la formation professionnelle. Changez votre vie maintenant. Venez nous rencontrer au 1355, rue L'Annonciation Sud. Entrée en formation toutes les semaines. 819 275-7880

Les Papillons de Nominingue

L'organisme a pour mission d'offrir un milieu de vie aux personnes handicapées de la région de la Vallée de la Rouge propice au maintien de leur autonomie et de leurs acquis. Nous offrons des activités éducatives et socialisantes favorisant le développement personnel ainsi que la transformation sociale dans la communauté. Nos activités sont adaptées selon les capacités de chacun et sont offertes sous forme de centres de jour, ateliers de travail, activités en soirée et activités estivales. Ouvert du mardi au vendredi. papillonsnominingue@bellnet.ca - 819 278-4748

FADOO Club Entr'Aînés

Les activités ont lieu au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge. Souper le vendredi 15 mai, jeux FADOQ du 20 mai au 4 juin, épluchette le dimanche 23 août à 13 h. Au printemps, session d'aquaforme, Mme Radha Prakash Club Entr'Aînés 819 275-1745



Cours d'espagnol et anglais

Pour débutants et intermédiaires - Mme Denyse Perreault au 819 275-1067 ou écrivez à denyper@gmail.com



Studio Herba Yoga - Santé alternative Session du 7 mai au 18 juin 2015. Pour s'informer des dates de la session d'été et pour obtenir l'horaire des cours offerts, consultez le site Internet www.herbayoga.com ou contactez Mme Élise Bénard

au 819 430-2884

Club de l'Harmonie

À la salle municipale du secteur Sainte-Véronique :

Bingo tous les premiers mercredis de chaque mois à 19 h : 3 juin, 1er juillet et 5 août

Samedi 16 mai à 19 h - Danse avec goûter - Apportez votre vin Samedi 6 juin à 17 h 30 - Buffet de fin de saison - Apportez votre vin En septembre 2015

Venez jouer avec nous au baseball-poche tous les lundis à 13 h Danse en ligne tous les mardis soirs (heures à confirmer) Activités variées les jeudis à 13 h

Conditionnement physique les vendredis à 13 h Information auprès de Mme Louise Lacasse - 819 275-7817

Cours de piano

Professeure diplômée de l'Université Laval - Niveau débutant ou avancé - Plus de 30 ans d'expérience.

Information: Mme Louise Sanche 819 275-3798

Le Conseil 5851 des Chevaliers de Colomb

Notre Conseil, composé de près de 120 membres, couvre les municipalités environnantes. Les assemblées générales ont lieu le 3º lundi de chaque mois à 19 h dans la salle à l'arrière de l'église de Rivière-Rouge.

Les samedis 16 mai 2015 et 15 août 2015

Lave-auto dans le stationnement de l'église du secteur L'Annonciation – M. Jacques Gauthier 819 275-5406 ou M. Bernard Bourdon 819 275-2417

Alliance Autochtone du Québec

Communauté 8atapi Local 043

À la salle municipale du secteur Sainte-Véronique Le 21 juin 2015 de 9 h à 21 h -

Journée nationale des Autochtones Mme Lyse Plouffe au 819 275-3611 ou plouffe.lyse@gmail.com



Ligue de quilles junior Rivière-Rouge, Québec

Activités de financement au profit de la ligue :

Samedi 23 mai 2015

Lave-auto dans le stationnement de l'église du secteur L'Annonciation Samedi 1er août 2015

On s'amuse en famille au parc Liguori-Gervais Samedi 29 août 2015 - Journée des Artisans dans le stationnement de l'église du secteur L'Annonciation

Samedi 5 septembre 2015 - Ouverture de la saison de quilles 2015-2016 Informez-vous auprès de M. Jean-Claude Giguère au 819 275-5241



La Mèreveille - Centre péri-ressources

1475, rue L'Annonciation Nord, 2e étage · 819 275-7653

Services pendant la grossesse, accompagnement à l'accouchement et après la naissance avec différentes activités, prêt, location et vente de matériel.



Maisons des Jeunes de Rivière-Rouge

Mme Catherine Drouin, coordonnatrice

Ateliers de cuisine, soirées sportives, danse, improvisation, soirée de jeux, karaoké, billard et plus encore! Des intervenants dynamiques toujours présents pour accueillir les adolescents de 12 à 17 ans!



Chaque mardi, les jeunes de 6e année sont invités entre 15 h 30 et 19 h Vendredi 29 mai, Gala **l'expose mes talents**



Message pour les jeunes de 12 à 17 ans Tu es intéressé à participer à des activités sociales ou à t'impliquer dans ta communauté? (ateliers de cuisine, artisanat, organisation d'un spectacle bénéfice, etc.)

Contacte Geneviève à

genevieve-bruneau@hotmail.com ou laisse-lui un message au 819 275-2175 si tu désires être tenu au courant des activités organisées dans ta paroisse. Au plaisir de te rencontrer!





PROGRAMME / AGENDA SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Carrefour Jeunesse Desjardins

291, rue L'Annonciation Sud - Rivière-Rouge QC JOT 1T0

Tél.: 819 275-3930 Téléc.: 819 275-1974 Courriel: carrefourjeunesse@qc.aira.com

MDI secteur Sainte-Véronique

33, rue de l'École - Rivière-Rouge QC JOT 1T0 Tél.: 819 275-0105 · mdjsteveronique@gmail.com



Action Bénévole de la Rouge inc. 819 275-1241 - abr@qc.aira.com

Tous les mardis et jeudis: Popote roulante et activités dans la salle communautaire. Tous les 2es mercredis du mois - Dîner communautaire. Service de visite à domicile et soutien téléphonique pour les personnes seules de 55 ans et plus. Communiquez avec Mme Chantal Dufour 819 278-5849 afin de connaître tous les détails du Programme Entre-Nous. Assemblée générale annuelle, déjeuner de la mairesse, activité-bénéfice, paniers de dépannage d'un jour ou deux sur rendez-vous.

Magasin Le Baluchon : jeudi et vendredi de 10 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h

Association de hockey mineur de la Vallée de la Rouge

Le 11 juillet de 11 h à 14 h – Dîner hot-dogs au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à l'extérieur – M. Denis Larose · 819 275-2929 poste 733 · ahmvrouge@gmail.com

Concert annuel de La Chorale Harmonie

Samedi 30 mai 2015 à l'église de Rivière-Rouge et le dimanche 31 mai 2015 à l'église de Nominingue et le samedi 6 juin 2015 à l'église de Lac-Saguay. Les billets seront en vente auprès des choristes, à la Tabagie Raymond de Rivière-Rouge, au Marché Généreux de Nominingue et au Dépanneur de L'Aventure de Lac-Saguay. Cette année, la chorale soulignera 20 ans de complicité, de plaisir et de fidélité avec Mme Claudine Millaire, directrice musicale. Informations: 819 808-9730 ou auprès de Mme Denise Saint-Denis ou denisestdenis@hotmail.com

Association des parents d'enfants handicapés des hautes-laurentides



L'APEHHL est un organisme de soutien pour les familles de la Vallée de la Rouge où vit une personne (enfant, adolescent, adulte) ayant des limitations liées à une déficience (intellectuelle, neurologique, t.e.d., autisme...).

- Informations, support, accompagnement pour les parents
- · Services de répit-loisirs (fins de semaine, été)
- · Activités de formation, rencontres et échanges
- Activités récréatives familiales (Noël, Festi-soleil, etc.)
- · Sensibilisation auprès de la communauté
- · Vous êtes concernés? Nous sommes là pour vous!

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Local situé au 764, rue Labelle Nord à Rivière-Rouge. Information : **819 275-3828** - asshandicaphl@qc.aira.com

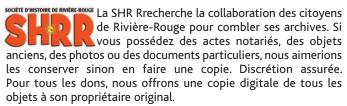
Refuge l'Espoir par Minous

Chats opérés offerts en adoption \$\$ 819 275-2691 – rcmnounours@bell.net



Club de bridge Jannon

819 278-3130 - mariemarthelaflamme@gmail.com



www.facebook.com - 819 430-2350 - info@shrr.org

La Société d'histoire du Canton Turgeon (secteur Sainte-Véronique)

Tous les jeudis après-midi de 13 h à 17 h et les autres jours sur rendez-vous. Venez nous y rencontrer pour nous faire part de vos histoires et y découvrir des informations intéressantes.



Nous sommes à la recherche de photos, de documents ou d'objets relatifs à l'histoire de Sainte-Véronique.

Activités à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique : Exposition des artisans - samedi et dimanche 30 mai et 31 mai 2015

Souper-spaghetti - au profit de la SHCT, samedi 13 juin 2015, les billets au coût de 15 \$ pour les adultes, 5 \$ pour les enfants de 6 à 10 ans et gratuit pour les 5 ans et moins. Permis de la SAQ - Prix de présence

Informations: Mme Lise Daudelin 819 275-3171 ou Mme Jeanne Lachaine 819 275-5994 www.facebook.com

www.societe-d-histoire-du-canton-turgeon.sitew.com

La pratique du yoga

diminue le stress, calme le corps et l'esprit, améliore la respiration et favorise le bien-être et la détente. Mme Johane Charette, professeure certifiée Hatha Yoga Kripalu et Shanti Om thérapeutique -819 275-2731



Cercle de Fermières L'Annonciation

 Dans le cadre du centenaire des CFQ au complet et du 80e anniversaire du Cercle de Fermières L'Annonciation,

il nous fait plaisir de vous inviter à une activité portes ouvertes qui se tiendra le samedi 23 mai 2015, de 10 h à 16 h au 1475, rue L'Annonciation Nord. Vous pourrez vous procurer des billets pour notre grand tirage annuel d'une courtepointe. Nous exposerons nos œuvres et certaines seront à vendre! Venez nous rencontrer, prendre un café et discuter avec nous.

http://lecercle22annonciation.blogspot.ca ·

Mme Anne-Marie Julien 819 275-0313

Nouveauté cette année :

Explosion de talents revient en force!

Initiation au monde du spectacle - Nous voulons découvrir les talents dans toutes les catégories et produire un spectacle pour vous mettre en valeur.

Information et inscription : Mme Hélène Lafontaine de la Costumerie Hélène 819 275-2948 · Plus de 31 ans d'expérience.

La Table des Aînés Antoine-Labelle (TAAL)

Présente, en collaboration avec la Sûreté du Québec, une séance d'information gratuite, mardi 26 mai 2015, à 13 h 30 à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge :

Comment contrer la maltraitance, l'abus et la fraude envers les ainés!



Calendrier des évènements Marche de les seu l

Samedi 16 mai 2015 à 10 h RANDONNÉE CARBONE 0

Randonnée pendant laquelle les quadistes auront l'occasion de planter des pousses d'arbre, à un endroit déterminé (gracieusement offertes par le MRNF et le Club Quad Iroquois). Apportez vos petites truelles de jardin ainsi que votre lunch pour le dîner au refuge. Activité gratuite - Départ du stationnement de la Gare de Labelle à 10 h. Carte de membre de la FQCQ requise.

Dimanche 31 mai 2015

Société Alzheimer des Laurentides

La 9° édition de la **Marche de l'Alzheimer** dans les Laurentides. Lieu de rassemblement : au Parc de la Gare au 682, rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge. Pour un changement des conditions de vie des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ! La présidence d'honneur, les 5 maires de la Vallée de la Rouge : Déborah Bélanger, mairesse de Rivière-Rouge, Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay, Céline Beauregard, mairesse de La Macaza, Yves Meilleur, maire de L'Ascension et Georges Décarie, maire de Nominingue se joignent à nous pour vous demander votre participation à cet évènement. Sur place : kiosques, jeux gonflables, tirage de prix de présence, etc. Votre participation et vos généreux dons permettront de maintenir les services de répit offerts aux familles de la région des Laurentides et de promouvoir la recherche sur les causes, les traitements et la guérison de cette maladie. www.marchepourlalzheimer.ca ou **1 800 978-7881** poste 228

Samedi 6 juin 2015

Plage municipale Michel-Jr-Lévesque, secteur Sainte-Véronique

Journée de L'Arbre de 8 h 30 à 14 h

La Ville de Rivière-Rouge encourage ses citoyens à bonifier la qualité de leur paysage, par la distribution d'arbres, tout comme de voir à une revégétalisation adéquate des rives, des lacs et cours d'eau!

Fête de la pêche - Pêche en bassin et sur le lac Tibériade Initiation aux techniques de pêche

Vendredi 26 juin Lave-auto au profit du Carrefour Jeunesse Desjardins





Société de développement commercial

de la Ville de Rivière-Rouge Activités de la SDC, commerçants,

artistes et artisans vous attendent.
Musique, animation et activités familiales!

Samedi 9 mai 2015

Expo Services Familles au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

Du 13 juin au 29 août à tous les samedis de 9 h à 13 h Marché public au Parc de la Gare

Les vendredis soirs de juillet dès 20 h

Soirées au Parc de la Gare

Du 16 au 19 juillet

Manèges Fun Show près du Parc de la Gare



Du 22 au 26 juillet au centre-ville

Vente-trottoir, vente de garage, exposition des artisans

Samedi 25 juillet au Parc de la Gare Fête de la famille

Jeux gonflables de 10 h à 16 h, animation de 11 h à 14 h, surprise pour les enfants, dîner de la mairesse dès 12 h – hot-dogs gratuits!

Mme Marlène Tanguay, directrice générale de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge - 819 275-1622 - info@sdcriviere-rouge.ca

Festival classique des Hautes-Laurentides

Samedi 27 juin 2015 à 19 h 30

À la plage municipale Michel-Jr-Lévesque (à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique en cas de pluie) - Spectacle gratuit haut en couleur!



En supplémentaire - Samedi 18 juillet 2015 à 20 h

Au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

Soleil d'Espagne avec Richard Desjardins, Alexandre Éthier et Alexandre Da Costa

Ce trio étonnant vous transportera dans un voyage au sein de la culture hispanique, où la poésie de Federico Garcia Lorca rencontre la musique des grands compositeurs espagnols. Plongez dans un monde de toréadors, de romances et de fierté avec la voix et le talent unique de Richard Desjardins, le violon de Da Costa et la guitare de Éthier. Ce concert unique vous habitera longtemps! Billets en vente au www.reservatech.net ou au 1 877 545-3330

Du 6 juin au 28 août 2015

Centre d'exposition de la Gare de Rivière-Rouge

«Aanji Maajitaawin, La renaissance d'un art traditionnel - The art to regenerate» par Dolorès Contré Migwans - conte et art visuel Vernissage vendredi 19 juin 2015 à 17 h

Jeudi 30 juillet 2015 • Projections de film en plein air

Au coucher du soleil (autour de 21 h) à la plage municipale Michel-Jr-Lévesque, secteur Sainte-Véronique (à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique en cas de pluie)

Les vendredis 7 et 14 août 2015

Au Parc de la Gare de Rivière-Rouge (au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge en cas de pluie) - Activités gratuites, apportez vos chaises!

Samedi 15 août 2015 de 11 h à 15 h ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

Parc de la Gare de Labelle - Ouvert aux quadistes ainsi qu'à toute la population. Les profits seront remis à la Fondation du cancer du sein du Québec. Carte de membre de la FQCQ requise. Informations : www.clubquadiroquois.com - www.facebook.com - clubquadiroquois - 819 686-1414

Dimanche 11 octobre 2015

Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge

Plein Air Haute-Rouge vous invite à la 4° édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge. Les parcours empruntent le parc linéaire longeant la rivière Rouge et le lac Nominingue avec très peu de dénivelés.

Mettez-vous au défi! Le marathon propose des épreuves pour tous les niveaux, jeunes et adultes.

Inscriptions et informations : www.marathondelarouge.ca 819 275-2577 - marathonvalledelarouge@gmail.com



Mardi 23 juin 2015 de 16 h à minuit La Fête nationale du Québec

Au parc Liguori-Gervais, jeux gonflables et animation pour enfants, spectacle de musique québécoise, feu d'artifice, feu de joie, discours patriotique

